



Plan Masse
E 500

Diagramme concept de mobilité

- Zone d'aménagement
- Quartier sans voitures
- shared space / livraisons / incendie / vélo / piétons
- Zone 20
- Rues principales
- Rues public
- Parking public
- Train
- Pistes cyclables projetées
- Pistes cyclables
- Service incendie / livraisons
- Arrêt de bus
- Parking vélos

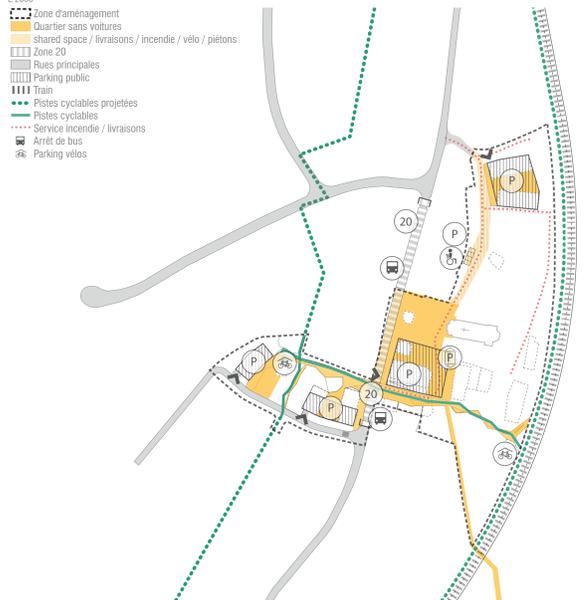


Diagramme concept des affectations

- Zone d'aménagement
- Espace public
- Centre culturel / centre communautaire
- Espace public couvert
- Extension administration communale
- Veranda administration communale
- Chalet Scouts «Les Castors»
- Espace Chateaux Scouts «Les Castors» couvert
- Residence Senior
- Veranda Residence Senior
- Co-housing
- Logements sociaux
- Club des Jeunes
- Morgue
- Pavillons - café - kiosque
- Cabinets médicaux
- Epicerie - petit commerce de proximité
- Pavillon - Musique

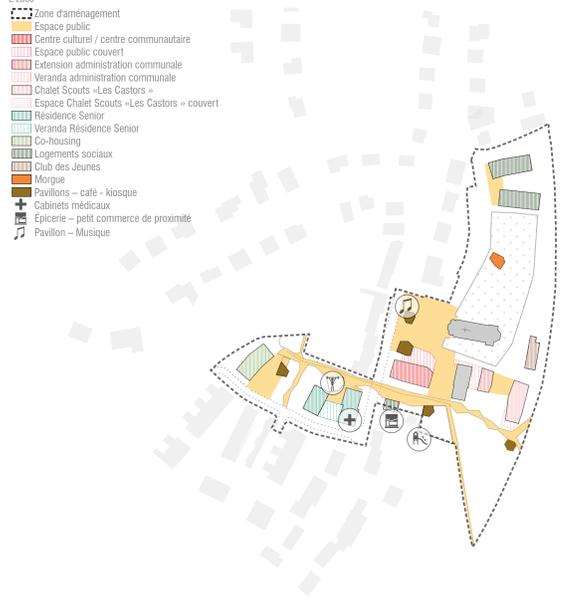
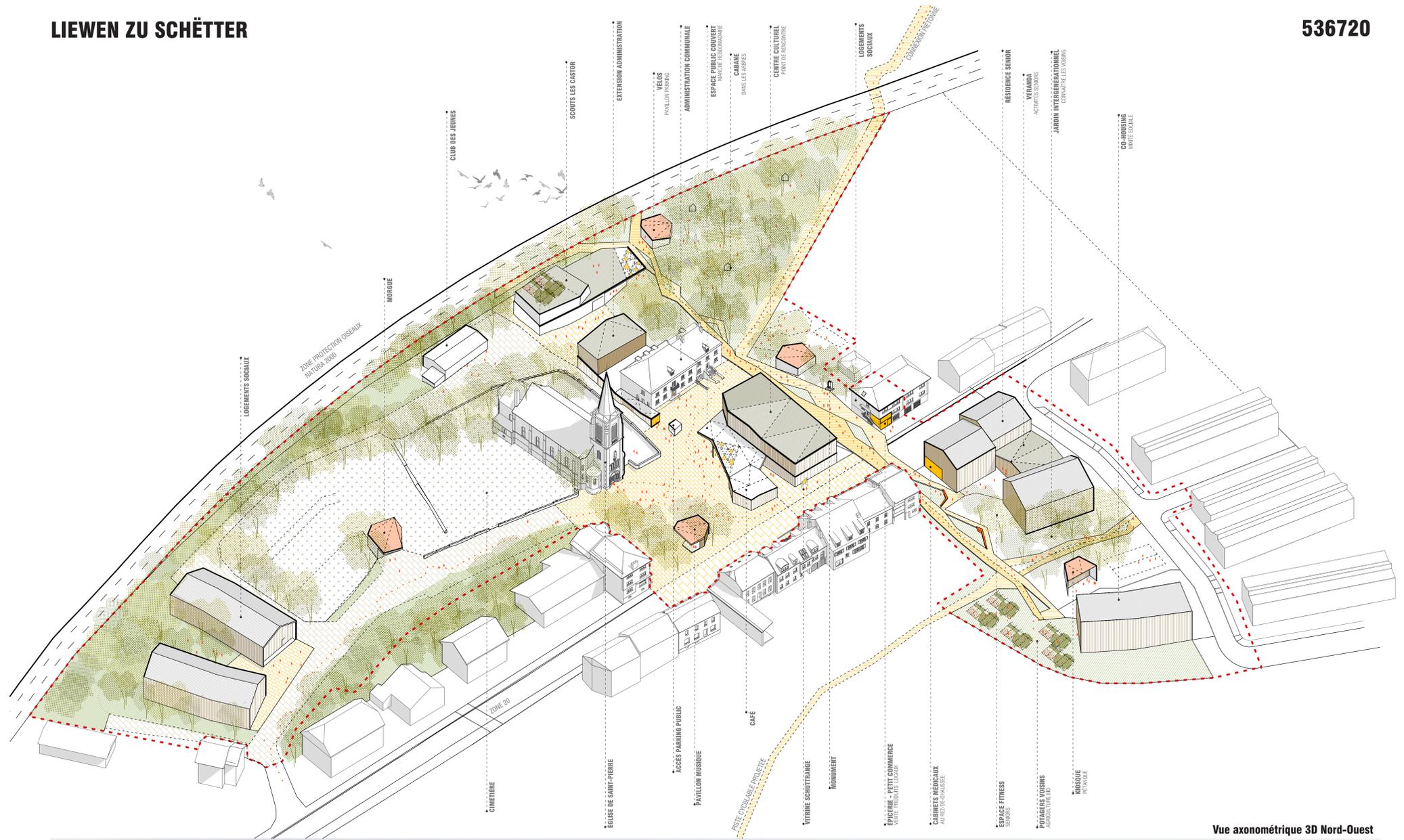


Diagramme concept des espaces libres et des espaces verts

- Zone d'aménagement
- Parc
- Zone verte
- Corridor vert
- Structure verte - filtre phonique
- Axes visuelles
- Arbres commémoratifs
- Arbres sur la place
- Potagers voisins - agriculture bio
- Pétanque
- Espace fitness senior
- Element jeu eau
- Espace de jeux - playground
- Verger
- Zone natura 2000
- Monument





Vue axométrique 3D Nord-Ouest



Vue de la rue principale vers la place de l'Église de Saint-Pierre



Vue du verger vers le bâtiment de l'Administration Communale et le Chalet Scouts les Castor

E20-019 « Néien Duerfkär Schëtter »

Nouveau centre de la Commune de Schuttrange

Description de l'idée conceptuelle

LIEWEN ZU SCHËTTER

Le projet prévoit la création d'une nouvelle place, en front de l'église, au cœur du village. L'objectif est d'en faire un lieu de rencontre entre les voisins, un endroit attractif et vivant avec des jeux d'eau pour enfants et un pavillon ouvert avec podium pour la musique. Une place qui invitera les gens à y rester, à s'asseoir sur les terrasses et à écouter la musique du pavillon, observer les enfants jouer ou regarder passer les vélos. La place sera également un point d'accès à tous les bâtiments publics et le croisement de tous les chemins piétons et cyclables.

L'identité du village étant étroitement liée à la musique et à la culture en général, un *Centre culturel* sera construit de l'autre côté de la place. Des matériaux naturels comme le bois et des éléments en verre seront utilisés pour la façade et un effet de mouvement sera créé. Le bâtiment sera formé par un socle qui continue en espace public partiellement couvert où pourra avoir lieu un marché hebdomadaire avec des produits locaux, fêtes, petits spectacles et diverses autres activités du village. Un petit café se trouvera dans un bâtiment séparé, connecté au *Centre culturel* par cet espace partiellement couvert.

L'*Administration communale* reste dans le bâtiment principal actuel – le bâtiment administratif nord qui est sous protection communale et classé comme une construction à conserver. Le bâtiment sud sera supprimé. Une extension sera construite à l'arrière du bâtiment nord. L'accès à la nouvelle partie sera assuré par une véranda, un bâtiment de connexion bas qui ressort vers la place.

La suppression du bâtiment administratif sud facilitera l'accès à l'*aire de jeux*, complétée par une nouvelle partie couverte en forme de pavillon dont les enfants pourront profiter pour diverses activités, ateliers créatifs, musique etc.

Un nouveau chalet en construction durable sera réalisé pour les *Scouts Les Castors*, toujours au même endroit afin que les membres puissent profiter du large verger avoisinant. Un espace pour les tentes et des cabanes dans les arbres sont également prévues. Une terrasse couverte permettra l'organisation de divers événements et activités. À côté, un pavillon sera ajouté pour stationner les vélos.

Le bâtiment du *Club des jeunes* sera conservé en raison de sa valeur historique, mais il sera déplacé. Dorénavant, il se trouvera sur le terrain de la caserne de pompiers qui sera déplacée dans une deuxième phase du projet.

Le *cimetière* sera agrandi et un nouveau *pavillon morgue* sera construit.

Tous les bâtiments publics seront traités avec une identité architecturale similaire, avec le même type de façade et connectés avec les espaces publics. Les hauteurs seront adaptées à l'échelle du village et la visibilité de l'église qui représente un rappel historique et une dominante architecturale sera mise en avant.

Logement

La *Maison Kier* abritant deux logements sociaux reste conservée. Un petit commerce proposant des produits locaux/bio pourrait être ajouté au rez-de-chaussée.

D'autres *logements co-housing* seront construits plus haut, à la place du terrain de foot. Ils seront entourés de verdure au sein de laquelle un nouveau terrain de pétanque sera créé, ainsi que des potagers collectifs et un pavillon café.

Sur la parcelle située entre l'ancien terrain de pétanque et la route CR132 sera construite une *résidence pour les seniors*, avec un *centre médical* au rez-de-chaussée. La résidence sera répartie en deux bâtiments connectés par un espace couvert, servant aux activités sociales et aux échanges entre les résidents. La verdure avoisinante reste conservée, enrichie par un espace fitness. Un jardin intergénérationnel partagé entre les seniors et les habitants des *logements co-housing* permettront d'échanger des expériences et de créer des liens sociaux.

D'autres logements seront implantés sur le terrain qui est en ce moment occupé par le parking provisoire. Une bande de verdure, en différentes hauteurs et densités, servira de séparation et filtrera les nuisances phoniques produites par la voie ferrée.

Espaces verts

Un élément-clé du projet sera la création d'un *corridor vert* réparti à travers toute la zone entre les nouveaux *logements co-housing*, la *résidence senior* et le verger entourant le *Chalet Scouts*, passant par *l'aire de jeux*. Ce *corridor vert* permettra d'animer la vie du village et encouragera les habitants aux échanges intergénérationnels. L'ambiance extérieure sera soulignée par des formes organiques et des petites zones d'activités : des bancs publics, des pots de fleurs de décoration etc. Le monument et les arbres commémoratifs seront déplacés et trouveront une place privilégiée dans le *corridor vert*.

Une piste cyclable et un chemin piéton traversent le *corridor vert*. Le chemin piéton connecte la place de l'église et rejoint le sentier qui mène vers l'autre partie du village, située de l'autre côté du chemin de fer.

La structure verte autour du cimetière sera développée et densifiée. Elle rejoindra la bande de verdure « filtre » qui sépare les nouveaux logements de la voie ferrée, tout en restant en harmonie avec la Zone de protection oiseaux Natura 2000 située de l'autre côté du chemin de fer.

Mobilité

Afin d'améliorer la qualité de vie des habitants du village, le projet est adapté à l'échelle humaine et développé avec un concept de mobilité avec une hiérarchie importante. Le village profite déjà d'une excellente liaison de transport assurée par les bus et le train, et le projet ajoute de l'importance aux voies piétonnes et aux vélos.

La piste cyclable dans le corridor vert servira de liaison entre les deux pistes cyclables projetées dans le futur : l'une sera parallèle à la voie ferrée et l'autre sera parallèle à la route CR132 dans le nouveau PAP. Ensemble avec le sentier piéton qui connecte la place de l'église et l'autre partie du village, cette piste représente un des éléments structurants de ce projet.

Les voitures passeront uniquement sur la route CR132. Une zone « shared space », avec la vitesse limitée à 20 km/h, sera marquée par des ralentisseurs des deux côtés.

Les parkings de la voie publique seront supprimés et le centre du village sera ainsi réservé aux piétons et à la mobilité douce. La vue sur la place et sur l'église sera dégagée. Un grand *parking public souterrain*, équipé de stations de recharges pour les voitures électriques, sera construit en-dessous du *Centre culturel*. Les voitures garées ne seront pas visibles et l'espace public restera complètement libéré de voitures. Grâce à la situation centrale du *parking souterrain*, une distance de 100 mètres au maximum sera à parcourir pour se rendre aux cabinets médicaux ou à la *résidence seniors*.

Une voie parallèle à la route CR132 servira comme voie d'accès aux livraisons du *centre culturel* et comme accès pompiers. Toute la zone centrale sera un quartier sans voitures.

Une fois le projet réalisé, la qualité de vie des habitants augmentera considérablement. Ils auront de nouvelles possibilités de promenade grâce au corridor vert. Des activités destinées à tous les âges créeront des opportunités pour les relations sociales et les échanges intergénérationnels. En privilégiant la mobilité douce, l'endroit sera mieux sécurisé aussi pour les enfants. Schuttrange deviendra un village durable qui combine paysage, mobilité et santé avec un cadre social équilibré pour les générations actuelles et futures.